

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance ordinaire du 29 janvier 2004

Monsieur Frédéric PROGIN prête le serment prévu par la loi.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 29 janvier 2004

Le Conseil municipal

Vu la modération du trafic et la construction d'un trottoir côté Sud du chemin de la Colline

Vu l'augmentation du trafic avec l'extension de la zone de développement des Mouilles

Vu l'instauration d'une zone 30 dans le périmètre route de Chancy - route du Pont-Butin - route du Grand-Lancy

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 8 janvier 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 400'000.-- destiné aux travaux de modération du trafic et la construction d'un trottoir côté Sud du chemin de la Colline
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623032.501539
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623032.141021
- IV. De financer ce crédit par un prélèvement de Fr. 400'000.-- sur le compte de bilan « taxe d'équipement » 796000.280000
- V. De créditer la recette correspondante aux comptes des investissements, rubrique 610, compte 623032.610786.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui /
non / abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 29 janvier 2004

Le Conseil municipal

Vu la nécessité d'agrandir le columbarium du cimetière du Grand-Lancy datant de 1984

Vu que le nombre de niches actuellement disponibles est insuffisant

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 8 janvier 2004

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 12 janvier 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 320'000.-- pour l'aménagement de 168 niches au columbarium du cimetière du Grand-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 741001.501004
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 741001.141901
- IV. D'amortir cette somme en 30 ans à compter de 2005 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 749100.331000.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui / non / abstentions.